


 **Durée** 7 heures le samedi 16 mars 2024
10h00 - 17h00 - *accueil à partir de 9h30*

 **Lieux** Paris (formation présentielle)

 **Tarif** 350,00 € TTC

 **Objectifs** Identifier les bases de la réglementation fiscale (des entreprises ou des associations)
Financer son école (entreprise ou association)
Construire et gérer le budget global d'une structure
Choisir des outils de gestion administrative, pédagogique et financière
Renforcer la rentabilité de mon école



Organisation pratique

Modalités d'organisation

- Parcours au choix "Entreprise" ou "Association"
- Dans une école indépendante à Paris (15e arrondissement)
- Grande salle de formation lumineuse avec baie vitrée donnant sur un jardin
- Accès à une cuisine et possibilité de déjeuner sur place (*repas non fournis*)



Suivi et évaluation

- Questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation à l'issue de la session
- Attestation de participation sur la base des feuilles d'émargement



Public visé

- Pas de pré-requis



Possibilité d'aménager la formation pour les personnes en situation de handicap : nous contacter au préalable.

Renseignements et inscriptions

du 15 juin 2023 au 29 février 2024



En ligne sur <https://www.creer-son-ecole.com>



Par email via formation@creer-son-ecole.com



Par téléphone au 01 80 83 94 45

Une fois la demande prise en compte :

- Validation du profil de l'apprenant, des prérequis, de ses attentes et de son projet lors d'un entretien téléphonique.
- Validation de l'inscription par la signature d'une convention de formation
- Envoi d'une facture pour règlement de la formation

A l'issue du parcours :

- Envoi d'une attestation de présence sur la base des feuilles d'émargement
- Envoi d'une facture acquittée sur demande



Règlement des frais de formation

**Règlement de la
totalité des frais de
formation en une
seule fois avant le
début de la session**

OU

**Règlement en quatre
mensualités sans
frais (1^e versement à
effectuer avant le
début de la
formation)**

Paiement par chèque, à l'ordre de Créer son école ou par virement